

*Avis n° 08-dir-2025 du directoire
de la ComUE Lyon Saint-Étienne*

Association d'un nouvel établissement à la ComUE Lyon Saint-Étienne : Institut Lyfe

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 35/CA/2025 datée du 14 octobre 2025, portant approbation par le conseil d'administration de la modification des statuts de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la délibération n° 36/CA/2025 datée du 14 octobre 2025, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur modifié de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la séance du directoire du 26 août 2025,

Membres en exercice : 14 Membres présents et représentés : 10 Voix pour : 10 Voix contre : 0 Abstention : 0

Il est décidé :

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres directoire de la ComUE Lyon Saint-Étienne émettent un avis favorable unanime sur l'association de l'Institut Lyfe à la ComUE.

Fait à Lyon,
Le 28 août 2025

Mme Nathalie DOMPNIER
Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne

